



Madame, Monsieur,

La Direction Enfance-Education vous informe de la **mise en place d'un prépaiement en ligne** sur le Portail Famille concernant les réservations en accueil de loisirs pour les mercredis et vacances **de l'année scolaire 2023-2024** ainsi que pour les séjours et loisirs sportifs **2024**.

Désormais, toutes réservations effectuées pour l'année scolaire 2023-2024 devront être aussitôt réglées en ligne par carte bancaire ou prélèvement.

ATTENTION : Une fois la réservation validée, **l'annulation sera impossible**.

MODALITES DE RESERVATION

A partir du lundi 3 juillet 2023 et pour toute réservation, vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant et devrez aussitôt régler en ligne.

Les inscriptions aux « **Mercredis** » **de Septembre et Octobre 2023** seront ouvertes depuis votre espace personnel sur le Portail Famille sur les périodes du **3 au 7 juillet 2023** et du **21 au 25 août 2023** du **lundi 9h00 au vendredi 16h00**.

- **Mercredis de Septembre 2023** (6-13-20 et 27 septembre 2023).
- **Mercredis d'octobre 2023** (4-11-18 octobre 2023).

Si le paiement de vos réservations n'est pas effectué, elles ne seront pas prises en compte et votre enfant ne sera donc pas inscrit.

MODALITES D'INSCRIPTION

MERCREDIS :

- **Journée complète** (avec repas et goûter).

OU

- **Demi-journée** (matin ou après-midi / avec ou sans repas).

VACANCES SCOLAIRES :

Dans un souci de qualité éducative, les inscriptions seront désormais possibles :

- **Journée complète** (avec repas et goûter).

OU

- **Après-midi** (sans repas).

Vous ne pourrez plus inscrire votre enfant uniquement pour une matinée durant les vacances scolaires.

ABSENCE

En cas d'absence justifiée par un certificat médical au nom de l'enfant ou un arrêt de travail d'un des deux parents (fourni dans les 5 jours suivant l'absence), **cela donnera lieu à un avoir** qui sera crédité sur votre espace personnel.

NB : Si vous n'avez pas la possibilité de régler en ligne, merci de contacter la Direction Enfance-Education.

Vous remerciant de votre compréhension.

Bien cordialement.

La Direction Enfance-Education